

Dons patriotiques présentés par le citoyen député de la commune de Nonancourt (Eure), lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques présentés par le citoyen député de la commune de Nonancourt (Eure), lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 51;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1968\_num\_87\_1\_20202\_t1\_0051\_0000\_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023



Citoyens représentans, vous apprendrez sans doute avec plaisir que nous sommes à la hauteur des principes, il nous a suffi de parler le langage de la raison, et nous avons vu les communes de notre district s'empresser de nous porter ellesmêmes les vases d'argent renfermés dans leurs temples.

Citoyens Législateurs, nous sommes encore chargés de vous annoncer de la part de la Société populaire de Billom dont nous sommes membres, qu'elle a armé et équipé à ses frais un cavalier pris dans son sein et qu'elle fait don à la patrie de 195 chemises, 15 paires de souliers, 33 paires de bas, 36 aulnes de toile rousse, 6 paires de guêtres de toile, de l'étoffe pour autres 6 paires, et 17 paquets de charpie. 187 liv. en numéraire, 185 liv. en assignats, 2 paires de boucles, un cachet, un couvert, un calice avec sa patène et une tabatière, le tout en argent, et un fusil de munition. Vous voudrez bien ordonner aux ministres d'en faire la destination. Notre société nous charge en outre de vous offrir ses bras contre les conspirateurs qui voudraient attenter à vos jours si précieux et si nécessaire à la République (1).

[Billom, 20 vent. II] (2).

## « Citoyens représentans,

Avant que la philosophie eut dissipé les erreurs religieuses et fanatiques, le peuple prosterné devant de vaines et froides images, se servoit de vases brillans pour offrir par les mains de leurs prêtres imposteurs des sacrifices qu'ils prétendaient avoir été ordonnés par l'Etre suprême, mais inventés par eux, pour maintenir et leur argent et leur domination. Ce masque hideux qui couvroit la plus funeste hypocrisie est tombé; votre prudence et votre énergie ont fini de déchirer ce voile imposteur; le peuple a abjuré entièrement ses erreurs, il ne veut et ne reconnoit d'autre culte que celui que prescrit la raison à l'homme vertueux, et ce culte n'exige ni freins, ni ministres.

Recevez donc, Citoyens représentans, recevez les instrumens de ce culte mensonger, leur poids s'élève à 857 marcs 2 onces et 2 gros d'argent ou vermeil. Toutes les communes de l'arrondissement de notre district se sont empressées de venir les déposer en nos mains. Acceptez cet hommage des républicains du district de Billom, il est aussi pur qu'étoient dangereuses les erreurs pour lesquelles ces vases étoient consacrées. S. et F. ».

GARDETON, TOURRAUD, MARGERIAS, PEPIN, FRANCON, CRIZIEN (secrét.).

UN MEMBRE. La commune de Billom, et le district dans lequel elle est située, a constamment donné les plus grandes preuves de civisme et fait les sacrifices les plus considérables à la cause de

la liberté; elle a fourni une foule de défenseurs à la patrie. Je demande la mention honorable de sa nouvelle offrande. — Décrété (1).

#### 90

Un citoyen député de la commune de Nonancourt, district de Verneuil, département de l'Eure, remet aussi quelques objets du même genre (2).

[Minute du p.-v. de la Convention] (3).

Le citoyen Choumara, député de la commune de Nonancourt, district de Verneuil, département de l'Eure, se présente à la barre et dépose sur l'autel de la patrie au nom de ses concitoyens 99 marcs d'argenterie, plus 67 chemises, 7 paires de bas neufs, 5 paires de souliers neufs, 1 giberne, 3 baudriers pour sabres, 2 sabres d'infanterie, 1 habit uniforme, une culotte de drap.

Le président répond au député, lui accorde les honneurs de la séance et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au Bulletin (4).

# 91

Les citoyens Bresson-Durieux, Méranne (5) et Romanet, envoyés pour solliciter l'approvi-sionnement du district et de la commune de Villefranche-sur-Saône, invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

L'ORATEUR de la députation.

## « Représentants d'un peuple libre,

Envoyés pour solliciter l'approvisionnement du district et de la commune de Villefranchesur-Saône, nous nous trouvons témoins de vos sublimes travaux et des efforts des malveillants pour les troubler.

Des hommes investis de la confiance du Peuple ont osé tramer les complots les plus exécrables, ont eu la témérité de former le projet d'assassiner la représentation nationale et de renverser cette arche sainte d'alliance, enfin, de nous don-ner un maître... Ah les scélérats! ... notre indignation est à son comble! ... nous ne saurions la contenir!...

Que la mort de ces traîtres expie donc bien vite un attentat aussi grand! que la terre s'ouvre sous les pas de ces hommes si criminels, de ces assassins de la Liberté!...

<sup>(1)</sup> C 297, pl. 1015, p. 18. Signé: Ducourtial, THOURRAUD.

<sup>(</sup>Z) C 297, pl. 1015, p. 19.

<sup>(1)</sup> Débats, nº 548, p. 2; Mon., XX, 13; Batave,

<sup>(1)</sup> Debuts, it 1010, p. 2, incom, 122, 25, 26, 10 of 01.

(2) P.V., XXXIV, 29. Bin, 2 germ. (supplt).

(3) C 297, pl. 1015, p. 20. De l'écriture de Tallien.

(4) Le c<sup>n</sup> Choumara fit tenir en cours de séance une note à Tallien lui demandant un extrait du p.-v. constatant le dépôt des dons, afin qu'il puisse retourner chez lui.

<sup>(5)</sup> Ou Mavanne. (6) P.V., XXXIV, 29.